



Vente d'appartement à l'étranger

Par Herbie

Bonjour,

Nous vendons un appartement en Espagne et avons demandé à l'agent immobilier qui gère la vente sur place que l'argent soit verser par versement bancaire le jour de la signature. L'acheteur nous a indiqué qu'il voulait payer par cheque plutôt qu'un versement car cela lui couterait 12euros de frais par chèque (l'appartement est un heritage et nous sommes quatre à nous partager la propriété- 3 personnes vivant en France et une en Grande Bretagne). Qui doit payer les frais de versement bancaire nous ou l'acheteur?

Merci d'avance